

Arrêtons de faire du mauvais esprit

Date : 11 janvier 2016

J'ai demandé à la ville Rennes si elle avait adhéré à l'association Galléco, comme cela m'a été récemment affirmé par l'ex co-Président du "collège des citoyens". Voici sa réponse :

no-reply@ville-rennes.fr

reçu le 11 janvier 2016 à 10:21

À : Jéhannin Patrick

Votre demande n° SdS0mkD8lvpbIghgVzyeg== du 10/01/2016

Bonjour,

La ville de Rennes et/ou Rennes Métropole ne sont pas en lien avec cette association, néanmoins vous trouverez ci après le site vous permettant d'avoir toutes les informations utiles :

<http://galleco.fr/>

Cordialement,

Service Relations Citoyens

Mairie de Rennes

02.23.62.10.10

www.metropole.rennes.fr

Il ne reste plus qu'à relier ceci à [cette déclaration d'Anne Bruzac](#), directrice de l'association Galléco, le 11 septembre 2015 :

« Nous travaillons bien sûr à une diversification de nos sources de financement. La ville de Rennes et Rennes Métropole se sont engagées à nous soutenir financièrement à partir de 2016 »

ainsi qu'à [celle d'Anne Le Tellier](#), chargée de mission économie sociale et solidaire au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, le 15 octobre 2015 :

« la ville de Rennes et Rennes Métropole se sont engagées à soutenir financièrement l'association à partir de 2016 ».

Je précise que l'une et l'autre s'exprimaient sur le site du RTES , qui est le « Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire » dont Emmanuelle Rousset (adjointe à la maire de Rennes, vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à la politique de la ville, à l'économie sociale et solidaire et au développement social local, co-Présidente de l'association Galléco chargée des ressources humaines) est membre du conseil d'administration.

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Mais comprenez bien :

« La ville de Rennes et/ou Rennes Métropole ne sont pas en lien avec cette association »

; -)